



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE - TERRITOIRE INTELLIGENT

Rapport de suivi 2022

Septembre 2023

Le Conseil de développement Loire Angers

► Espace de dialogue citoyen ouvert, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.

► Instance de concertation commune à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe (ALS) et Loire Layon Aubance (LLA) réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA), le Conseil de développement est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels, de l'environnement, de l'enseignement, ainsi que de citoyens, du territoire de ces 3 intercommunalités.

-  Département de Maine-et-Loire
-  Pôle métropolitain Loire Angers
-  Angers Loire Métropole



Sommaire

Propos introductifs	3
Première partie : Les temps forts du groupe de suivi	5
▶ 3 sujets approfondis sur les usages et services et le partage de données	5
▶ Une enquête conduite auprès des communes d'Angers Loire Métropole	6
▶ Des apports extérieurs, des rencontres, des visites	6
Deuxième partie : Recommandations	10
▶ Le pilotage des projets numériques communaux	10
▶ Les services numériques existants et en projet	13
▶ La communication dématérialisée	15
▶ L'accompagnement des usagers	18
▶ La sécurisation des systèmes d'information	21
▶ Le financement	23
Les perspectives	26
Troisième partie : Feuille de route 2023-2024	32
▶ Poursuivre les réflexions sur des sujets prioritaires	32
▶ Contribuer au projet d'Angers Loire Métropole, par des sollicitations ponctuelles	33
▶ Poursuivre les échanges auprès du « terrain »	33
Conclusion	24

Propos introductifs

Contexte

- Angers Loire Métropole s'est engagée dans un projet de Territoire intelligent en 2019. La même année, le Président d'Angers Loire Métropole a fait part de son souhait que le Conseil de développement soit associé à ce projet et apporte sa réflexion sur sa mise en place.
- La 1ère phase du projet est en phase de démarrage, avec l'installation d'infrastructures technologiques et de solutions numériques sur le territoire.
- Le Conseil de développement a produit en 2021 une première contribution « Etat de la réflexion de la commission Territoire intelligent » livrant un certain nombre de questionnements et d'attentes, en prolongement de la contribution produite en 2016 sur auto-saisine « Angers, Cité des usages du numérique » - propositions pour connecter les habitants aux ambitions numériques du Pôle métropolitain Loire Angers.

Le Territoire intelligent, c'est quoi ?

Rappel de la définition du Conseil de développement

Pour le Conseil de développement, le Territoire intelligent est un territoire qui informe, facilite, relie, maîtrise, sécurise et optimise. L'humain est au cœur du projet de Territoire intelligent pensé, conçu, animé, géré de manière « agile ». Le projet de Territoire intelligent est un projet ambitieux, nouveau et complexe, le seul en France de cette ampleur. Il permet une amélioration de la qualité de vie de tous sur le territoire de l'agglomération, en s'appuyant sur le déploiement et l'exploitation d'une infrastructure technologique sur le territoire. Il est un projet sécurisé et inclusif, informant et permettant le développement d'initiatives, de projets apportant une réponse aux besoins actuels et futurs des habitants et acteurs publics et privés du territoire, notamment dans les domaines suivants :

- Les économies d'énergie (éclairage et bâtiments publics, logements) ;
- L'accès à des modes de transport inscrits dans une perspective écologique et alternatifs à la voiture individuelle (accès aux informations, accès à l'offre) ;
- L'accès aux soins et aux services sociaux (information, prévention, accès aux droits) ;
- L'emploi et le développement économique ;
- L'accès aux moyens de prévention et de protection contre les aléas climatiques ;
- L'accès à la culture et aux loisirs.

Création d'un groupe de suivi au sein du Conseil de développement

Dans la continuité de la réponse du Conseil de développement à la saisine de 2019, Angers Loire Métropole a demandé au Conseil de poursuivre ses réflexions en accompagnement du déploiement du projet.

Objectif

L'objectif du groupe de suivi est de nourrir la réflexion des élus, des services et des partenaires du projet de Territoire intelligent d'un regard de citoyens et d'acteurs de la vie sociale et économique locale, acteurs du projet, mais aussi futurs bénéficiaires des infrastructures et services qui seront déployés.

Le groupe a défini lors de ses premiers rendez-vous les axes prioritaires de sa réflexion :

- Accès aux services avec et sans numérique
- Nouveaux usages et nouveaux services
- Plate-forme d'intelligence territoriale

Particularités des groupes de suivi du Conseil de développement :

Le fonctionnement des groupes de suivi se démarque des commissions du Conseil de développement par son caractère permanent (groupe à durée non définie), par des rencontres ponctuelles en fonction des besoins, de l'actualité du projet et des demandes de l'autorité de rattachement, non tenu de produire une contribution formelle mais des rapports réguliers.

Ils sont :

- *Constitués pour une durée non définie ;*
- *Composés de représentants des organisations membres et Personnes physiques, ainsi que de citoyens associés ;*
- *Amenés à apporter leur contribution en participant à des rencontres organisées en fonction des besoins identifiés de leur propre initiative, ou à des ateliers et comités organisés par les autorités de rattachement, en assurant une veille sur les projets relevant de leur domaine ;*
- *Tenus de produire des rapports de suivi réguliers.*

Le groupe de suivi Territoire intelligent est composé de 32 participants et s'est réuni en 2022 une dizaine de fois en réunion plénière de suivi et 11 fois en groupe de travail sur des thématiques spécifiques.

Partie 1

LES TEMPS FORTS DU GROUPE DE SUIVI

3 sujets approfondis sur les usages et services et le partage de données

Accès aux services avec et sans numérique

Comment s'assurer que les services, notamment les services développés dans le cadre du Territoire intelligent, soient accessibles partout, pour tous et tout le temps et également sans numérique, en cas de non accès temporaire ou prolongé aux outils numériques ?

Le groupe a analysé dans un premier temps l'étude du CESER « Agir contre l'illectronisme » de novembre 2021 et le rapport du Défenseur des droits « Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? » de février 2022 pour tirer et décliner des préconisations pour le territoire angevin.

Le 18 janvier, les membres ont rencontré la Régie de quartier d'Angers pour une présentation du bilan d'une année de médiation numérique. Cette présentation a été assurée par Philippe BOURGETEAU, Directeur, Magalie POIRIEL, Directrice du pôle insertion et lien social, Madoline MENARD, Responsable de l'équipe des médiateurs numériques.

Nouveaux usages / Nouveaux services

Quels nouveaux usages/nouveaux services pourraient être développés grâce au Territoire intelligent et améliorer la qualité de vie des citoyens ?

Le groupe envisage de réaliser un état des lieux avec mises à jour des services existants proposés par les collectivités et souhaite expérimenter une méthode d'émergence des besoins et de créativité pour imaginer des solutions pour y répondre (ex : une journée marathon créatif, Créathon...).

Plate-forme d'intelligence territoriale

Comment favoriser la transmission des demandes des usagers vers les collectivités, leur traitement, ainsi que leur analyse en continu, partagée avec les acteurs, pour développer de nouveaux services avec l'infrastructure du Territoire intelligent ?

Le groupe poursuit sa réflexion sur le schéma de Plate-forme territoriale (cf. contribution de mars 2021) avec pour ligne de conduite de faire un état des lieux de l'existant sur le traitement des demandes et des données disponibles sur l'Open Data d'ALM et d'approfondir l'impact du projet Territoire intelligent en matière de services et de données (ex : étude du Forum).

Une enquête conduite auprès des communes d'Angers Loire Métropole

Pour nourrir sa réflexion et être en mesure de faire des propositions, les trois groupes de travail ont exprimé leur besoin de disposer d'une vision de la réalité du développement de la transition numérique de l'ensemble des communes d'ALM dans leur diversité.

C'est dans cet objectif que deux actions complémentaires ont été mises en place au printemps 2022 : une enquête par questionnaire suivie d'entretiens avec l'élu et/ou le responsable des services numériques des communes.

26 communes (93 %) ont répondu dans le cadre de l'une ou l'autre ou les deux actions, représentant 137 228 habitants (98 % de la population), ce qui fait de cette synthèse un outil précieux pour la suite des travaux du groupe de suivi Territoire intelligent.

Les communes ont apprécié les rencontres avec les membres du Conseil de développement et on peut espérer que cette photographie d'une situation à l'été 2022, ainsi que les propositions du Conseil qui suivront soient un outil utile à la mise en œuvre de leurs politiques en matière de numérique et facilitateur du déploiement du projet Territoire intelligent.

Éléments marquants : cf. synthèse de l'enquête en annexe

Des apports extérieurs, des rencontres, des visites

- **Rencontres avec l'équipe en charge du projet Territoire intelligent**

Des rencontres régulières sont organisées avec l'équipe en charge du projet pour que les propositions des membres soient cohérentes avec l'état d'avancement du projet. Une première réunion d'information s'est tenue le 17 novembre 2021 avec M. Richard THIBAudeau, M. Manfred AMOUREUX et Mme Florence GERNAIS.

- **Conférence sur l'accès au numérique et la sobriété des pratiques**

En lien avec la saisine Territoire intelligent, le Conseil de développement a organisé le 26 novembre 2021 une conférence sur le numérique responsable avec l'intervention de Vincent COURBOULAY, auteur de l'ouvrage « Vers un numérique responsable, repensons notre dépendance aux technologies digitales », conférence inscrite dans le programme de la Connected Week.

Éléments marquants : cf. synthèse de la conférence (3 pages) en annexe



- **Présentation des résultats de l'Observatoire 2021 sur le Territoire intelligent et échanges avec l'ESAIP**

Le groupe de suivi est tout particulièrement attentif à l'initiative des 7 communes du secteur sud-est d'ALM [1], accompagnées de l'ESAIP [2]. Les résultats de l'Observatoire 2021 sur le Territoire intelligent ont été présentés au groupe le 14 décembre 2021 par M. Christophe ROUVRAIS. Un point de situation a été effectué avec ce dernier le 10 octobre 2022.

- **Rencontre avec les services de la Ville d'Angers**

Le 29 mars 2022, le groupe de suivi a rencontré cinq directions de la Ville d'Angers (Directions Education, Sports et Loisirs, Relation aux usagers, Communication et Bibliothèques), sur le thème suivant : « Les services numériques proposés par la Ville d'Angers : état des lieux et perspectives d'évolution ».

Avec l'intervention de :

- Gilles BODET, Responsable Relation et communication aux usagers, Direction Education
- Cathy BOURDAIS, Responsable service Ressources, Direction Sports et loisirs
- Marc-Edouard GAUTIER, Directeur Réseau des Bibliothèques municipales, Direction Culture-Patrimoine
- Florence GERNAIS, Directrice Relation aux usagers, en charge de la stratégie Relation Numérique à l'Angevin (RNA), accompagnée de Annie PINEAU, chargée de mission Relation numérique à l'angevin
- Gaël MAUPILE, Responsable du pôle Digital / Médias, Direction Communication
- Pierre-Antoine RAGUENEAU, DGA pôle Education, culture, jeunesse et sports

Eléments marquants : cf. résumé de la réunion en annexe

- **Tables-rondes avec des étudiants de l'Université d'Angers**

Les étudiants du Master Gestion des Territoires et Développement Local, co-encadrés par Isabelle LEROUX-RIGAMONTI, Maître de Conférences en économie, et Antoine DECOURT, Chef de projet Open Data à Angers Loire Métropole, ont produit des exposés sur deux thèmes :



[1] Les 7 communes du projet : Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Mûrs-Erigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Trélazé et Verrières-en-Anjou.

[2] L'ESAIP est une école d'ingénieurs en informatique et gestion des risques et environnement. Le Campus Ouest est situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Table ronde 1 « Pilotage, construction, environnement »

Sujet 1 : Comparaison entre deux processus de Territoire intelligent : Angers et Rennes

Sujet 2 : Identifier l'itinéraire de ville intelligente d'Issy-Les-Moulineaux : stratégie, discours, orientations, gouvernance

Sujet 3 : Numérique et environnement : quels principes pour une démarche numérique responsable ?

Table ronde 2 « Communication, participation »

Sujet 4 : Communiquer de manière pédagogique sur le Territoire intelligent à Angers

Sujet 5 : Améliorer l'ergonomie des données mises à la disposition du grand public

Sujet 6 : Plateformes et tiers lieux : favoriser l'expression et la transmission des besoins des usagers

Éléments marquants : cf. résumé de la réunion en annexe

- **Visite du Centre de pilotage, de la Fabrique numérique et du DTPR**

Jérôme GUIHO, DGA d'ALM en charge du projet Territoire intelligent et son équipe, ont ouvert les portes du Centre de pilotage et de la Fabrique numérique aux membres du groupe de suivi.

Le Centre de pilotage

Local fonctionnel qui a pour fonction la gestion de l'espace public au quotidien, en particulier le traitement des informations en temps réel, la gestion d'événements, la gestion de crise et la coordination des interventions.



La Fabrique numérique

Inaugurée en juin 2022, la Fabrique numérique est l'espace de co-construction des usages du Territoire intelligent. Elle est située dans les locaux de la Cité des associations à Angers et à vocation à intégrer le bâtiment « Métamorphose » en 2025. Elle est un des pôles du « Forum » qui sera composé également d'un lieu de démonstration, d'un centre d'échange international et d'un café territoire.

4 usages sont définis pour la Fabrique numérique :

- 1.Des temps de travail
- 2.Des formations spécifiques et générales (RGPD, numérique responsable)
- 3.Des visites
- 4.Des conférences

Cet espace de sensibilisation, de formation et de création des services et usages est à destination des élus, des agents, des habitants, des étudiants, des entreprises...

Le DTPR, "transparence numérique dans le domaine public"

Extrait du site d'Angers Loire Métropole :

« Acronyme anglais pour "transparence numérique dans le domaine public", le programme DTPR est une expérimentation internationale visant à indiquer et expliquer la présence de capteurs dans l'espace public.

Dans le cadre de son projet de Territoire intelligent, Angers Loire Métropole participe à cette expérimentation aux côtés de Boston et Washington DC (Etats-Unis) et Innisfil (Canada).

Concrètement, il s'agit d'installer, à proximité des capteurs, des panneaux présentant différents pictogrammes, conçus pour être compréhensibles par tous et indiquant le type de données collectées, l'usage qui en est fait ou encore leur destinataire ».

L'objectif est la sensibilisation de la population et l'appropriation du sujet par cette dernière.



Partie 2

RECOMMANDATIONS

Cette deuxième partie présente les préconisations du Conseil de développement. Elles prennent en compte les résultats de l'enquête auprès des communes d'ALM, mais aussi l'ensemble des ressources dont le groupe a disposé (conférences, visites, rapports étudiés, interventions d'experts et travaux des étudiants) et les réflexions menées par le groupe de suivi depuis 1 an.

Le groupe de suivi a fait le constat que la notion de Territoire intelligent évolue. Les réflexions ont conduit à revenir sur certains termes et les préciser comme « médiateur /accompagnateur numérique » ou « territoire communicant ». En revanche, la prise en compte de tous les publics, et en particulier de ceux en situation d'illectronisme, demeure une préoccupation constante et un fil rouge des réflexions du Conseil de Développement, depuis sa première contribution en 2016 sur les usages du numérique.

Dans la suite de la réflexion menée par la commission Territoire intelligent, le Conseil de Développement ne porte pas son travail sur le volet technique travaillé par l'expertise d'ALM et du Consortium, mais cherche à nourrir les propositions et partager son expertise sur les **aspects sociétaux et sociaux du projet**.

Les grands enjeux identifiés par le Conseil de développement :

- **L'acceptabilité** des projets numériques par le maximum de citoyens pour aller vers l'appropriation
- La prise en compte indispensable des usagers sans accès ou accès limité au numérique et en particulier les 15 % de citoyens en situation d'illectronisme
- L'évolution du projet Territoire intelligent vers un **projet communautaire de coopération numérique** : comment associer le consommateur, le citoyen, les entreprises et les services avec ALM ?
- L'inscription du projet dans un contexte de **transition écologique**



Le pilotage des projets numériques communaux

Constat

L'enquête et les entretiens conduits ont permis de constater a minima l'intérêt de l'ensemble des communes pour le développement des projets numériques. Elles ont souvent accordé à ce sujet, identifié comme ancien, une certaine urgence.

Si la plupart des communes (83 %) ont recours à un prestataire informatique, un tiers seulement possèdent un service dédié au numérique et seules 42 % ont désigné un référent numérique, majoritairement un élu, à l'écoute des besoins des citoyens.

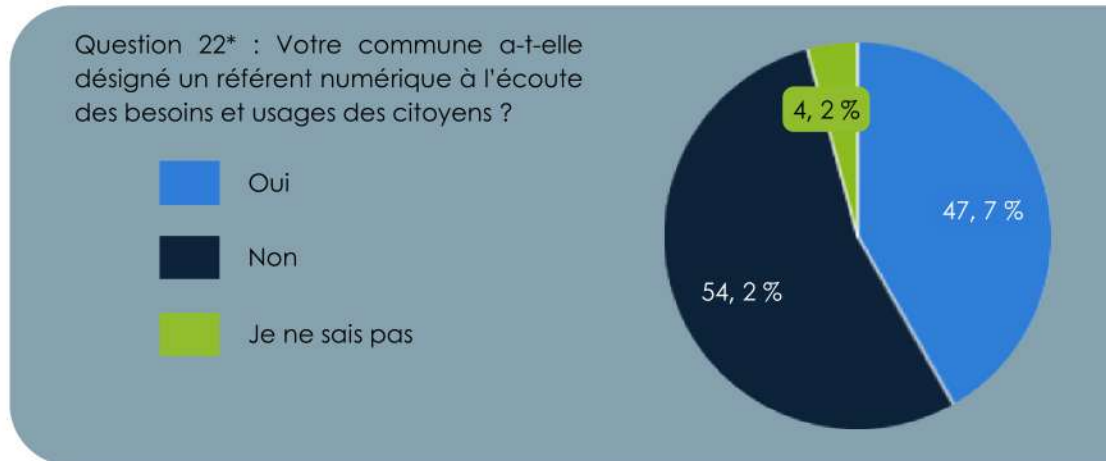


Attentes et propositions concrètes exprimées par les communes

La nécessité de mieux investir le domaine du numérique avec un élu référent et une compétence dédiée, mais également un soutien d'ALM, est souvent exprimée.

L'objectif exprimé est que les communes s'engagent dans le projet et que la coopération entre les communes en fonction des problématiques soit favorisée.

L'accompagnement des usagers est au cœur des préoccupations et considéré comme un facteur essentiel de réussite du projet.



* Résultat du questionnaire administré par le CDLA (2022)

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1

Investir avec efficacité dans le domaine du numérique

La désignation d'un élu référent et une compétence dédiée pour chaque commune est apparue comme nécessaire pour porter le projet auprès des conseillers municipaux, des services et de la population. Cet élu doit pouvoir s'appuyer sur une feuille de route « numérique » communale pour répondre aux besoins internes de la commune. Il convient cependant de veiller à une démarche cohérente par un développement concerté et coopératif avec les autres communes, travail qui doit être fondé sur une identification/sélection de tous les besoins communaux, en tenant compte des diversités (nombre d'habitants, rural, ville...) des communes au sein d'ALM.

Cette action ne peut être efficace sans impliquer le personnel chargé de l'accueil au sein des mairies, en contact direct avec la population.

2

Faciliter l'identification des services du Territoire intelligent dans les communes pour les habitants

L'identification passe par une communication simple du projet vis-à-vis des habitants de la commune via une newsletter ou autre moyen de communication adapté. Bien indiquer sur le territoire de la commune qu'un espace spécifique est disponible en Mairie (fléchage).

L'objectif est de sécuriser les habitants tout en veillant à ne pas avoir une posture infantilisante.

3

Développer un programme de sensibilisation et de formation du personnel communal

Sensibiliser et convaincre élus et salariés est un objectif que le levier de la formation peut aider à atteindre par la mise en place de **sessions de formation** auprès des acteurs de la commune, **y compris des Maires et élus** sur le Territoire intelligent. Les **modules de formation** seront construits sur les besoins du terrain des communes pour le Territoire intelligent.

4

Mise en place des applications du Territoire intelligent

Un besoin s'exprime fortement à tous les niveaux de la réflexion : proposer une **offre non numérique au tout numérique** (cf. chapitre suivant).

Pour ceux qui deviennent usagers du numérique, leur appétence et appropriation passent par l'efficacité des outils proposés, c'est à dire une **interface des applications** qui soit travaillée pour être compréhensible par toutes et tous (tests à effectuer auprès des usagers potentiels non experts).

5

Mise en avant du projet Territoire intelligent

L'information est mieux perçue si elle est simple et attractive : pourquoi ne pas proposer une mascotte pour le Territoire intelligent ?



Pistes d'actions

- Désignation d'un **élu référent** et d'une **compétence dédiée** pour chaque commune
- Une **communication simple** du projet
- Des **sessions de formation** pour les acteurs de la commune
- Proposer une **offre non numérique au tout numérique**
- Proposer une **mascotte**



2 Les services numériques existants et en projet

Constat

L'enquête montre que de nombreux services sont déjà accessibles dans toutes les communes, simultanément sous forme physique et numérique. Un très faible nombre de services ne sont accessibles que par voie numérique.

Par contre, ces services, à la différence notable des sites Internet (71 %), sont peu suivis (16 %) ou évalués (13 %), en termes de fréquence d'utilisation ou de satisfaction.

Une petite moitié des communes (46 %) possède un projet de développement de services numériques formalisé. Une grosse moitié (54 %) soutient des projets réalisés par des tiers.

Enfin, la grande majorité des communes fait part du peu de partage d'expériences avec d'autres communes tant sur l'offre de déploiement de services qu'en termes d'acquisition d'équipements.

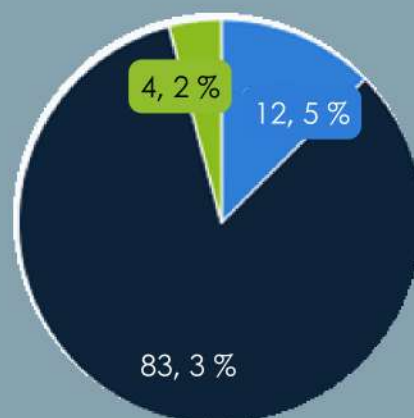


Attentes exprimées par les communes

Toutes les communes déclarent souhaiter **répondre aux besoins de leurs citoyens** par l'optimisation des services rendus, mais aussi par l'évaluation globale de ces services.

Question 7* : L'utilité des services et le niveau de satisfaction sont-ils évalués ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas



* Résultat du questionnaire administré par le CDLA (2022)

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1 Structuration, homogénéisation et mutualisation d'une offre de service

Les rencontres avec les communes font ressortir le besoin/l'opportunité de structurer, homogénéiser, mutualiser une offre de service, par exemple à travers un **catalogue des services** déjà réalisés dans l'agglomération. Ce catalogue permettrait à chaque commune de s'inspirer de ce qui existe déjà dans l'agglomération, dans des communes de taille comparable, voire de s'appuyer sur les cahiers des charges réalisés. Elles pourraient également, si elles le souhaitent, s'adresser aux prestataires développeurs/installateurs de ces applications.

2 Evaluation de la prise en main et la maîtrise des services numériques par les citoyens eux-mêmes

La mise en place, sans attendre, d'**indicateurs d'utilisation et de satisfaction** est indispensable afin de pouvoir évaluer la prise en main et la maîtrise des applications numériques par les citoyens eux-mêmes et l'évolution des usages et besoins.

Enfin, pour faciliter les échanges avec les communes, pour répondre à leurs questions, pour leur apporter un soutien technique, la **création d'un poste d'interlocuteur, d'animateur, de facilitateur** au niveau d'ALM semble pertinente.

Pistes d'actions

- Créer un **catalogue des services** déjà réalisés
- S'appuyer sur les **cahiers des charges** déjà réalisés
- S'adresser aux **prestataires/installateurs** des applications
- Mettre en place des **indicateurs d'utilisation et de satisfaction**
- Créer un **poste d'interlocuteur, d'animateur, de facilitateur** au niveau d'ALM

3

La communication dématérialisée

Constat

Concernant la communication dématérialisée, la quasi-totalité des communes communique avec les citoyens via Internet, Facebook et courriel.

Le site Internet est un outil incontournable tant en termes de transmission d'informations que de dialogue avec les administrés. Les communes les refondent régulièrement et souhaitent continuer à les faire évoluer.

La création d'un nouveau site Internet est un enjeu important pour les communes nouvelles.

Par ailleurs, l'enquête permet de souligner la grande disparité de prestataires entre les différentes communes.

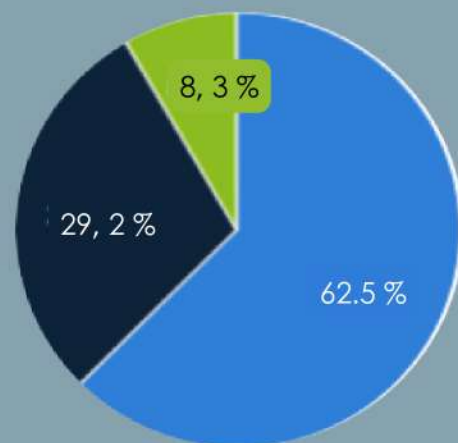


Attentes exprimées par les communes

Souvent les communes qui souhaitent développer ou faire évoluer une application ou un site, pensent aller voir d'abord ce qui se fait dans les communes avoisinantes.

Question 18* : Est-il prévu une application spécifique (existante ou à construire) pour faciliter l'expression des demandes des habitants et la transmission des réponses de la commune sur un mode interactif permanent ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas



* Résultat du questionnaire administré par le CDLA (2022)

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1 Optimisation du temps et des ressources des communes

Le Conseil de développement ne peut qu'encourager **la mutualisation tant des cahiers des charges que des prestataires** pour développer les sites Internet et applications afin d'optimiser et le temps et les ressources des communes, de profiter du retour d'expériences.

On a pu remarquer que la création des « nouvelles communes » a développé des habitudes de fonctionnement propices à l'organisation de temps d'échange, de partage de bonnes pratiques et retours d'expériences.

2

Une communication au plus proche des citoyens et au plus profond du territoire

Il en va de même pour la **réalisation d'animations délocalisées** comme une semaine de sensibilisation au numérique qui pourrait trouver sa place durant la « *Connected week* » afin de se rapprocher des citoyens. Cette animation pourrait avoir comme support un bus connecté qui se déplace de commune en commune selon un programme prédéterminé et annoncé à l'avance (référence possible, à partir des premières évaluations, au projet en cours d'opérationnalisation pour 7 communes du secteur d'ALM, accompagnées de l'ESAIP). Il ne s'agirait pas d'une simple décentralisation de la semaine angevine, mais de déclinaisons adaptées aux spécificités et besoins du lieu d'accueil.

Il peut être envisagé d'avoir dans les feuilles d'information des communes un espace réservé au Territoire Intelligent (projet, concept, réalisations, évaluations...).

On peut aussi évoquer, sur le modèle de « Maisons du tramway », des « Maisons du TI » en visant plus particulièrement les 2^o et 3^o couronnes, lesquelles seraient aussi un lieu pour des usages sans numérique ; ou encore des lieux de rencontre sur le modèle « *Repair café* » dans lesquels on organise des rencontres, tables rondes, conférences...

3

Une identification comme citoyen du territoire

Il est important que chacun ait une bonne connaissance de l'existant afin de se l'approprier pour un usage optimisé du potentiel. A cette fin, la construction d'un **plan de communication et des supports** à partir des attentes/besoins des citoyens doit être l'objet d'un suivi avec mesure de la fréquentation et du taux de satisfaction.

La mise en service d'une **application et/ou plateforme collaborative** à l'échelle du territoire est un outil pertinent s'il permet des accès en écriture règlementés et maîtrisés pour les prestataires éventuels (ex. : un commerçant affiche une ouverture ou fermeture exceptionnelles, un horaire exceptionnel...).

Une fête du numérique ou « Le numérique en fête » représente en temps fort pour des rencontres festives plus attractives – organisées le week-end avec jeux, ateliers, démonstrations, stands de pros... (proposition reliée à celle de « *Connected week* » décentralisée vue en enjeu 2).



Pistes d'actions

- Mutualiser les **cahiers des charges** et les prestataires
- Réaliser des **animations délocalisées** comme une semaine de sensibilisation au numérique qui pourrait trouver sa place durant la « Connected Week ». Ce type d'animation doit avoir un caractère festif attractif pour tous (« **le numérique en fête** »)
- Créer un **plan de communication** et mettre en service application et/ou plateforme collaborative au niveau du territoire
- Créer des **lieux de rencontres et d'échanges** intégrant usages numériques et non numériques

4

L'accompagnement des usagers

Constat

L'enquête, renforcée par les entretiens menés, fait apparaître que le numérique inquiète et parfois de façon importante les élus, les agents et les citoyens, et qu'il faut, en parallèle du déploiement de nouvelles applications, maintenir impérativement une médiation humaine.

Une seule commune déclare avoir réalisé une enquête auprès de ses habitants, mais presque toutes ont déjà été confrontées à une demande d'aide exprimée par les habitants.

Il existe déjà des lieux d'accompagnement au numérique dans 70 % des communes. Ces lieux sont diversifiés. Ce sont les CCAS, des associations, des tiers lieux, des maisons France Services, mais aussi la mairie par l'intermédiaire d'agents communaux. Quelques communes proposent un lieu d'accompagnement commun.

Cet accompagnement prend des formes diverses qui vont de la mise à disposition d'ordinateurs et/ou d'accès Wifi, jusqu'à la présence physique de médiateurs numériques identifiés (15 %). Il est important de noter que l'accompagnement se fait aussi à travers des actions dont l'objectif n'est pas l'accompagnement numérique mais qui, en fait, atteignent aussi cet objectif dans la mesure où le support est numérique.

Se pose, bien évidemment, la question du financement dans le cas où la commune fait appel à un médiateur numérique.

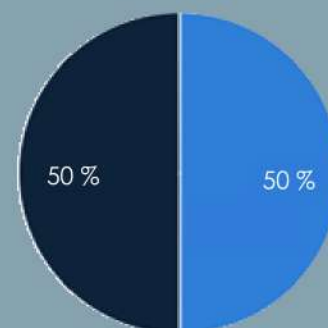
Attentes exprimées par les communes

Si elles ne l'ont pas encore mis en place, les communes réfléchissent au développement de tiers lieux ou d'espaces de coworking afin de réaliser cet accompagnement. La mise à disposition d'une structure nomade pourrait, par exemple, permettre de répondre partiellement à cette demande.

Plusieurs d'entre elles négocient, dans la Convention Territoriale Globale avec la CAF, la possibilité d'offrir un service de soutien numérique aux habitants.

Là encore, la collaboration entre communes favorise cette approche.

Question 19* : Avez-vous un programme de lutte contre l'exclusion numérique ?



* Résultat du questionnaire administré par le CDLA (2022)

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1 Evaluation des besoins réels de la population pour dimensionner les moyens à mobiliser

Les besoins réels de la population ne sont pas précisément évalués sur les différents territoires. Si des statistiques nationales (INSEE) indiquent que « un tiers des français s'estime peu ou pas compétent pour utiliser un ordinateur » ou encore que « 1 personne sur 5 est incapable de communiquer via Internet », leur déclinaison au niveau du territoire de l'agglomération, encore moins au niveau de chaque commune est inconnue. Il est donc très difficile de dimensionner les moyens à mobiliser. Il serait sans doute pertinent de **réaliser une étude, sur un ou quelques échantillons représentatifs de la population de l'agglomération**, afin de mesurer les écarts entre la situation locale et cette statistique nationale. De même on peut identifier l'utilité d'un répertoire des lieux d'accompagnement et médiation.

2

Mutualisation des ressources humaines pour assurer un accompagnement continu et de qualité aux usagers

Les besoins identifiés prennent soit la forme de demande de formation pour accéder à une certaine autonomie, soit la forme d'une demande d'accompagnement physique (faire à la place de). Dans tous les cas, les formes d'accompagnement sont identiques quel que soit le lieu géographique. En prenant appui par exemple sur le Hub CONUMM [3], et en s'inspirant des formations des conseillers France Services, la définition d'un tronc commun de formation aux potentiels accompagnateurs du territoire permet de mutualiser les ressources humaines, pallier les absences ponctuelles d'un médiateur local (congé, maladie, ...) et s'assurer de leur maîtrise des règles en vigueur et de leur connaissance des responsabilités liées à cette activité.

Plutôt que d'avoir sur le territoire un certain nombre de médiateurs isolés et avec des statuts différents, les communes peuvent alors s'appuyer sur une équipe de médiateurs numériques, accueillis par une structure à définir, mobiles permettant de garantir des interventions à des jours fixes de la semaine, dans des lieux adaptés identifiés.

3

Remplacement et mise à disposition du matériel informatique

De nombreuses entreprises, administrations, associations renouvellent régulièrement leur matériel informatique. Ce renouvellement, non estimé à ce jour, peut représenter annuellement plusieurs centaines d'ordinateurs et offre la possibilité de **développer localement**, en lien avec les quelques acteurs actuels, **une filière permettant la collecte, la remise à niveau et la mise à disposition de ce matériel**.

[3] Le Hub CONUMM anime un réseau d'acteurs de la médiation numérique à l'échelle de la Région Pays de la Loire.

Pistes d'actions

- Réaliser une **étude sur des échantillons représentatifs** de la population de l'agglomération, afin de mesurer les écarts entre la situation locale et la statistique nationale (30 % des personnes en grande difficulté)
- Définir un **tronc commun de formation** aux potentiels accompagnateurs du territoire
- S'appuyer sur une petite **équipe de médiateurs numériques**, accueillis par une structure à définir, mobiles, permettant de garantir des interventions à des jours fixes de la semaine, dans des lieux adaptés identifiés
- Développer localement **une filière permettant la collecte, la remise à niveau et la mise à disposition du matériel** informatique renouvelé par les entreprises, administrations, associations du territoire

5

La sécurisation des systèmes d'information

Constat

Les communes sont bien conscientes que la continuité de leurs services peut être interrompue, soit de façon accidentelle (panne informatique), soit de façon volontaire (cyberattaque). Sur ce dernier point la cyberattaque dont ont été victimes la Ville d'Angers et ALM début 2021, et dont tous les effets n'ont pas encore disparu, a été un révélateur de vulnérabilité. La prise de conscience a été d'autant plus aigüe que des services communautaires très utilisés par toutes les communes, comme ceux relatifs au droit du sol (géoportail), ont été affectés.

Et pourtant, les mesures de prévention effectives restent faibles : seules 11 % des communes se disent en mesure de garantir une continuité de service, 37 % une continuité partielle, plus de 50% reconnaissent ne pas disposer de solution, ou ignorent si elles pourront faire face au risque.

Par ailleurs, des doutes sont exprimés sur le niveau de compétences des prestataires informatiques en matière de sécurité.

Enfin, s'agissant de la gestion et de la protection des données il faut remarquer que :

- Seule la moitié des personnels a été sensibilisée ou formée sur le sujet, et il y a peu de référents RGPD [4] désignés et formés.
- Mais certaines communes adhèrent déjà au syndicat mixte régional « E-collectivités » [5] qui les accompagne sur le volet RGPD.

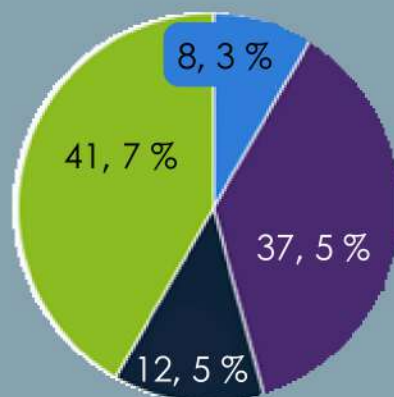
[4] RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

[5] Le syndicat mixte régional E-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région des Pays de la Loire. Pour en savoir plus : Site internet

Attentes exprimées par les communes

En résumé, **la plupart des communes sont conscientes du risque mais s'estiment dépourvues de moyens pour le prévenir**. La mutualisation de compétences dans le cadre de regroupement de communes ou mieux d'ALM leur apparaît comme une solution. En effet, cela permettrait de partager des expériences, des méthodes, voire des personnels et des équipements spécialisés. D'ores et déjà certaines communes ont engagé des démarches de prévention (audit de l'ANSI, plan de continuité...), mais cela relève d'initiatives non coordonnées.

Question 25* : En cas de cyberattaque ou d'interruption du système informatique, la continuité du service est-elle assurée ?



* Résultat du questionnaire administré par le CDLA (2022)

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1 Mise en sécurité des systèmes d'information des communes

Le déploiement du Territoire intelligent ne peut s'envisager sans en parallèle une **mise en sécurité des systèmes d'information des communes** qui vont en bénéficier, y compris pour les prestations informatiques externes qui devraient faire l'objet de **procédures de certification**.

La mise en œuvre d'une approche mutualisée dans le cadre du projet Territoire intelligent est une opportunité, elle porterait sur :

- Les démarches : sensibilisation, audit, plan d'action, formations, tests...
- Les moyens : compétences spécifiques partagées, serveurs sécurisés...

Une initiative d'ALM en la matière serait appréciée.

S'agissant de la gestion et de la protection des données, il est recommandé que :

- La **cartographie des données** utilisées et stockées soit systématisée.
- Les **personnels soient formés sur le sujet** car la gestion sécurisée des données est un enjeu fort d'acceptabilité des projets numériques par les citoyens.

Pistes d'actions

- Exiger une **procédure de certification** pour les prestations informatiques externes
- Mettre en œuvre une **approche mutualisée** qui porterait sur :
 - les démarches : sensibilisation, audit, plan d'action, formations, tests...
 - les moyens : compétences spécifiques partagées, serveurs sécurisés...
- Systématiser la **cartographie des données** utilisées et stockées par les communes
- **Former les personnels** au sujet

6

Le financement

Constat

Les budgets explicitement consacrés par les communes à leurs moyens informatiques et numériques sont évidemment très variables selon leur taille, leur mode de gestion interne ou externe, les fonctionnalités assurées.

Toutefois les niveaux annoncés restent généralement faibles (de 1 à 3 % des dépenses de fonctionnement) et les montants souvent approximatifs. Cela traduit la **difficulté d'isoler ces dépenses souvent segmentées, intégrées dans des budgets de services ou de projets et imputées par nature** (personnel, prestations, équipements) **sur des chapitres différents** (exploitation, investissement).



Attentes et propositions exprimées par les communes

Pour l'instant les dépenses numériques ne semblent pas générer d'inquiétude particulière, ni dans leur volume, ni dans leur croissance.

Les mutualisations mises en œuvre ou projetées semblent plus répondre au besoin de partager des compétences pour traiter des besoins communs ou développer des projets qu'à un souci d'économie.

S'agissant du projet Territoire intelligent, les financements mobilisés au niveau des communes demeurent limités dans la phase actuelle. Les élus sont cependant conscients des dépenses qu'il leur faudra prévoir pour répondre à des demandes nouvelles ou développer des actions d'accompagnement numérique, mais sans pouvoir encore les évaluer, pas plus que les économies qui pourraient en découler.

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1

Gestion plus transparente des budgets

D'ores et déjà **le regroupement dans chaque commune des dépenses actuelles dans un budget dédié faciliterait une gestion plus transparente**, de même que la collecte et l'exploitation des statistiques d'activité et de satisfaction. L'élaboration ultérieure, avec les habitants, d'un projet numérique participatif en serait facilitée.

2

Mutualisation des coûts pour soutenir l'évolution des systèmes d'information et de l'offre numérique des communes

Par ailleurs **une évolution du système d'information et de l'offre numérique des communes ne pourra se faire à coût constant** qu'il s'agisse :

- De financer les politiques de communication et d'accompagnement ;
- De répondre à de nouveaux besoins et usages ;
- De prévenir les risques liés à la numérisation des services offerts.

Le projet Territoire intelligent, comme les coopérations intercommunales, offre une opportunité de :

- Mettre en commun la **gestion et l'exploitation des données statistiques** d'activités des services et des sites ;
- **Mobiliser des financements** (Europe, Etat, Région, Département, CAF...), et **des moyens matériels et humains** pour soutenir l'évolution des systèmes d'information dans un cadre mutualisant les coûts.

Les perspectives

UN PROJET A PARTAGER

Constat

La plupart des communes n'ont pris connaissance du projet Territoire intelligent que de façon très progressive. Le contexte COVID et les changements d'équipe issus des élections municipales de 2020 n'ont pas contribué à une appropriation rapide d'autant qu'en dehors des sites test, les effets concrets observables restent limités.

Néanmoins **il n'y a pas de remise en cause du projet et son intérêt global n'est pas contesté** même si souvent il est considéré comme répondant d'abord, au moins dans un premier temps, aux besoins de la Ville d'Angers.



Attentes et propositions exprimées par les communes

Il existe au niveau des élus, notamment des référents désignés, une forte attente d'informations régulières sur l'avancement des opérations et l'impact de la phase 1 [6] du projet sur leur commune. Certaines communes souhaiteraient également être identifiées comme territoire test dans un domaine qui les concerne particulièrement.

En général, ce n'est que dans un second temps que les élus et services envisagent de se projeter dans les phases ultérieures sur de nouveaux besoins. Ils ont toutefois déjà fait part de projets précis comme par exemple la généralisation d'une carte Atout communautaire, la gestion de risques environnementaux (température, qualité de l'air, inondations...), le suivi du trafic automobile, les signalements, la vidéo-surveillance...

Ils expriment toutefois leur crainte vis-à-vis d'un développement excessif de la dématérialisation des procédures et insistent sur le maintien de la dimension humaine dans l'accès aux services actuels et futurs, tant pour les agents des collectivités (conditions de travail, évolution des métiers) que pour les habitants (en particulier pour les plus en difficultés avec les usages du numérique).

Ainsi, il leur semble nécessaire de faire précéder le recensement des besoins d'une phase d'information à destination des élus, des services... et des habitants, dont l'implication et l'appropriation leur semble indispensable.

[6] Le projet Territoire intelligent est conçu en trois phases :

1. Construire un socle d'infrastructures techniques (plateforme de données, centre de pilotage, capteurs...)
2. Développer les usages intelligents prévus au marché global de performance signé avec le groupement Engie
3. Encourager les initiatives et la création d'usages par les acteurs du territoire

Enfin, le projet Territoire intelligent conduit les communes à s'interroger sur 3 points :

1- Leur relation avec ALM pour prolonger les problématiques communautaires et les transferts de compétences déjà engagés (droit du sol, gestion de l'eau, déchets, éclairage public...) :

- mieux connaître le projet TI et être associé à sa gouvernance
- disposer d'adaptation des fonctionnalités proposées (ex : énergie, mobilité, bâtiments...) ou nouvelles souhaitées (ex : gestion des risques)
- pouvoir s'appuyer sur des compétences d'expertise

2- Le renforcement ou la création de coopérations intercommunales autour du numérique

3- L'anticipation de besoins nouveaux des habitants, pour l'instant peu exprimés et peu identifiés.

Toutes ces questions interrogent sur **l'opportunité de faire évoluer le Territoire intelligent vers un projet communautaire de coopération numérique** et de le piloter en tant que tel.



Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1

Appropriation du projet Territoire intelligent sur le territoire

Le déploiement du projet Territoire intelligent sur le territoire d'ALM agit comme un révélateur d'attentes et de besoins pour des communes qui jusque-là géraient leur système d'information, le plus souvent de façon autonome, comme une prestation interne et/ou externe en matière d'administration (état-civil, recensement, travaux, ...) et de communication (site Internet, réseaux sociaux, ...).

Au-delà de la Ville d'Angers, et des communes de sa périphérie qui ont déjà engagé une réflexion sur les attentes de leurs habitants et des actions (ex : le bus pédagogique dont la circulation pourrait être étendue à tout le territoire d'ALM), le projet Territoire intelligent reste encore mal connu et peu approprié sur le territoire. **Un effort de communication**, à destination en premier lieu de tous les élus et des services, valorisant les résultats attendus, est nécessaire pour faciliter les évolutions ultérieures. Celles-ci pourraient conforter par exemple l'élaboration d'un projet numérique participatif avec les habitants.

2 Accompagnement des territoires pour réussir leur transition numérique

Car au-delà du projet Territoire intelligent, c'est **l'accompagnement des territoires** pour réussir leur transition numérique, au même titre que leur transition écologique, en répondant aux attentes des citoyens, qui est en jeu.

Le projet Territoire intelligent offre à chaque commune l'opportunité de fonder cette transition sur une démarche communautaire appuyée sur une infrastructure en cours de construction et des compétences mutualisables.

Pour ce faire **un engagement fort d'ALM est clairement attendu.**

Pistes d'actions

- **Communiquer sur le projet** et valoriser les résultats attendus, en premier lieu auprès de tous les élus et les services
- **Identifier les attentes et besoins** des communes et de leurs citoyens
- Elaborer un **projet numérique participatif** avec les habitants
- Elaborer et mettre en œuvre un **projet communautaire de coopération numérique avec un engagement fort d'ALM**



UN CONTEXTE À INSCRIRE DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ensemble des travaux et réflexions, qu'ils concernent le projet Territoire Intelligent Ville d'Angers ou, plus largement, les communes d'ALM, soulignent le caractère indissociable d'une transition numérique responsable et de la transition écologique.

Constat

Au-delà des avantages financiers acquis après la mise en œuvre de solutions techniques de qualité, il convient d'identifier l'impact positif sur la transition écologique et communiquer aussi sur ces avantages.

Enjeux et propositions concrètes identifiés par le Conseil de développement

1

Atteinte de la neutralité carbone

Comment le Territoire intelligent participe-t-il à l'atteinte de l'objectif neutralité carbone ? Il est important de créer des liens factuels et lisibles entre le déploiement du projet et cette préoccupation. Il convient pour cela de chiffrer et communiquer sur les avantages du projet en termes de transition écologique et de travailler des indicateurs sur la consommation numérique et ses impacts.

Il est nécessaire en parallèle de pouvoir considérer la neutralité carbone à une échelle plus large que celle de l'impact sur notre territoire : suivi de la durée de vie des matériaux utilisés et mesurer l'impact de leur fabrication (besoin croissant en métaux précieux, modes d'extraction de ces derniers et impacts écologiques et humains...).

Enfin, l'inscription affichée de tout nouveau projet de développement du Territoire intelligent dans un contexte de transition écologique est indispensable à la bonne compréhension de ces liens entre les deux types de transitions optimisant tout démarche.

2

S'assurer l'adhésion des citoyens, dans un esprit de transparence et les rendre acteurs de la transition

Les citoyens et usagers sensibilisés au rôle positif du Territoire intelligent dans la transition écologique doivent être confortés dans leur point de vue par les informations dont ils disposent et la participation qu'il peuvent apporter par leurs usages.

Cela peut s'appuyer sur la mise en place des **indicateurs d'impact** (en comparant état initial, état instant « t ») **et la communication** sur ceux-ci :

- Quel impact de la régulation de la circulation sur la qualité de l'air (cœurs des gros centres urbains, grands axes de circulation, espace naturelle attenants...)?
- Quel impact du contrôle des arrosages sur la disponibilité de l'eau (cours d'eau, nappe phréatiques...)?
- Quel impact des nouveaux éclairages sur la biodiversité?
- Comment identifier et alerter les difficultés concernant la consommation d'eau potable (ex : déployer les compteurs individuels connectés sur les consommations d'eau)?

L'efficacité de la démarche sera d'autant plus reconnue qu'elle alignera les indicateurs de mesure avec ceux utilisés à l'échelle européenne pour donner de l'ambition à la mesure d'impact et assurer de possibles comparaisons avec d'autres territoires européens.

3

Faire en sorte que le projet réponde aux fortes attentes des communes du projet sur la question des transitions écologiques

L'enquête et les entretiens ont mis en évidence les réflexions des communes ALM sur le lien fort entre les avantages du Territoire intelligent et leur impact possible sur la transition écologique. Le groupe a identifié une attente de mise à disposition des communes des outils du Territoire intelligent pour leur permettre d'intégrer la question de la transition écologique dans tout projet de **réaménagement du territoire** (via l'usage du « Jumeau numérique » par ex.), ainsi que la communication et mise à disposition **des indicateurs** indiqués précédemment pour qu'elles puissent faire des retours vers leurs administrés.



Pistes d'actions

- Chiffrer et **communiquer sur les avantages** du projet en termes de transition écologique :
 - Avoir des indicateurs sur la consommation **numérique et ses impacts**
 - Considérer la neutralité carbone à une **échelle plus large** que celle de l'impact sur notre territoire
 - Inscrire tout **nouveau projet** de développement du Territoire intelligent dans un contexte de **transition écologique**
- Mettre en place des **alertes environnementales** (eau potable, qualité de l'air, niveaux sonores...)
- Mettre en place des **indicateurs d'impact** (en comparant état initial, état instant « t ») et **communiquer** sur ceux-ci :
 - Aligner les indicateurs de mesure avec ceux utilisés à l'**échelle européenne**
 - Mettre en place des **alertes à la consommation d'eau potable** et déployer les **compteurs individuels connectés** sur les consommations d'eau



Partie 3

FEUILLE DE ROUTE 2023-2024

Les travaux menés en 2022 ont conduit à élargir la réflexion engagée à l'ensemble du territoire d'ALM. Par ailleurs, les travaux de différentes commissions du Conseil de développement portant sur les autres territoires du PMLA ont fait émerger l'intérêt d'étendre le champ de la réflexion du groupe de suivi au domaine de la transition numérique sur le territoire métropolitain jusqu'au niveau des communes, et donc d'évoluer vers un groupe de suivi « Transition numérique » incluant la saisine « Territoire intelligent » comme une composante majeure.

C'est dans cette perspective qu'après une première année riche de réflexions, sont exposées dans cette troisième partie les attentes pour le programme d'activité 2023-2024.



Poursuivre les réflexions sur des sujets prioritaires

Il convient de remarquer que les problématiques des sujets évoqués lors de l'Assemblée générale du 28 septembre 2021 et traités en 2021-2022 anticipent des attentes exprimées lors de la réunion du 5 décembre 2022 avec Constance NEBBULA citée ci-après.

Sujets évoqués par le groupe en septembre 2021 :

- Evaluation sociale environnementale
- Les lieux d'émergence des services
- Lien transition écologique (obsolescence matériel, information/explication sur la responsabilité individuelle et collective)

Sujets traités en 2021-2022 :

- Usages et services
 - Des usages et services ne laissant personne de côté, avec tous et pour tous
 - Des usages et services responsables (envisager un travail commun avec le Groupe de Suivi Environnement, décloisonner les groupes) : comment agir pour un numérique responsable ?
- Plateforme d'intelligence territoriale sur le partage de données



Contribuer au projet d'Angers Loire Métropole, par des sollicitations ponctuelles

Par exemple (extrait des propos de Jérôme GUIHO du 11 octobre 2022 et de Constance NEBBULA du 5 décembre 2022) :

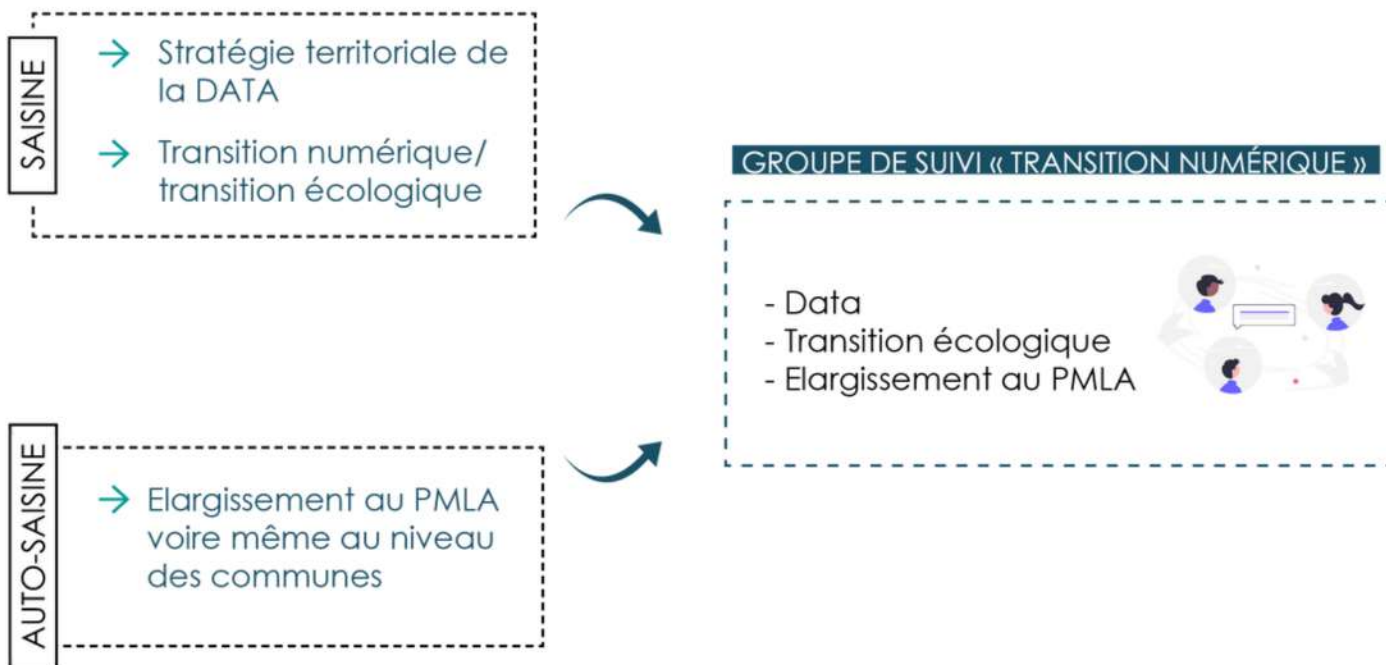
- Partenariat avec la Chaire de Montpellier, spécialisée dans le domaine des Smart Cities, pour un travail de benchmark et de partage d'expérience, l'acculturation des agents et la définition d'une sémantique commune. Le 1er décembre est organisé un temps d'information en interne. Un temps collectif, auquel le Conseil de développement sera associé, est prévu pour septembre 2023.
- Projet DTPR (« Transparence numérique dans le domaine public »), cohorte internationale pour expérimenter un dispositif d'information et d'explication des capteurs et solutions numériques aux habitants, sur le terrain. A Angers, l'expérimentation se déroule place de la Fraternité de novembre 2022 à mars 2023.
- Stratégie territoriale de la DATA : le schéma territorial de la donnée est co-construit à partir de janvier / février 2023 avec le cabinet Civiteo.
- Transition écologique avec pour objet de réflexion : « *Neutral climate and smart city* ».



Poursuivre les échanges auprès du "terrain"

- **Organisation mise en place**
 - Identifier les différentes entités, lieux d'échange contribuant à la réflexion et à la construction du projet Territoire intelligent, ainsi que leur composition.
- **Prévoir des échanges réguliers avec l'équipe d'Angers Loire Métropole**
 - Avoir un retour des élus sur les travaux, les recommandations faites et leurs attentes.
 - Être informé régulièrement sur l'avancement du projet, un retour chiffré des actions déjà réalisées et un planning de mise en œuvre par chacun des 4 opérateurs du Consortium Territoire intelligent (Engie, La Poste, Suez, Vyv).
- **Diffuser et valoriser le travail mené par le groupe de suivi en 2022**
 - Notamment garder le contact avec les communes d'ALM pour échanger sur les préconisations du Conseil de développement
 - Poursuivre les échanges avec le groupe des 7 communes et l'ESAIP
 - Envisager les actions de terrain au périmètre géographique élargi au PMLA

Conclusion



Composition du groupe de suivi

Le groupe de suivi Territoire intelligent est composé de 25 membres et de 7 citoyens associés sur le programme d'activités 2021 – 2022.

► Comité d'animation

Co-animateurs : Jacqueline BRANGER (Festival Premiers Plans) et André LE BARS (Club Angers Ouest Entreprises).

Membres : Alain BARBEDIENNE (Club tertiaire Angevin), Jean-François CAILLAT (Président Conseil de développement), Jean-François COCHET (Régie de quartiers Angers), Frédéric COQUEREAU (Citoyen associé), Jean-Marc LEGRAND (Emmaüs Angers).

► Membres

Alain AVRIL (CFTC), Jean-Luc BOURGUET (Jardin de Cocagne angevin), Joël BRIAND (IRESA), Armand DEFFO (Personne physique), Jean-Claude DENIS (Membre de droit), Jean-Claude GUAIS (Fédération départementale Familles rurales de Maine et Loire), Dominique HAUG (ESA Angers), Jean-Yves HOUSBINE (ADMR), Christiane KRINE (Personne physique), Alain LEBOUIC (Membre de droit), Jean-Yves LEMERLE (URPS 49), Isabelle LEROUX (Université d'Angers), François MANIERE (ESAIP), Claude MENARD (FSU), Vincent MILLOT (Terre des sciences), Pascal PETIT (GRDF), Audrey PIPPARELLI (Personne physique), Alain RABEAU (Personne physique), Alain RATOUR (Association du Camp de César), Jean-Philippe THIERRY (ENEDIS), Reynald WERQUIN (Club de l'arche).

► Citoyens associés

Marianne BOURGEOIS, Caroline DAVY, Etienne GOISET, Isabelle GRAMOULLE, Vic LAMY, Michel PINEAU.

► Appui technique

Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice) puis Thierry BOCLÉ (Coordinateur), Pauline CHAUVEAU (chargée de projets).

Rencontres, témoignages et visites

16 mois de travail

2021

12 octobre - Installation du groupe de suivi

17 novembre - Présentation de l'état d'avancement du projet Territoire intelligent par l'équipe d'Angers Loire Métropole en charge du projet

14 décembre - Présentation des résultats de l'enquête menée par 7 communes d'Angers Loire Métropole avec l'appui de l'ESAIP

2022

22 février - Construction de la grille enquête sur les services numériques proposés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

29 mars - Rencontre des 5 directions de la Ville d'Angers sur le thème des services numériques proposés par la Ville d'Angers

28 avril - Tables rondes sur les thèmes "Pilotage, construction, environnement" et "Communication, participation" avec les étudiants du Master Gestion des Territoires

21 juin - Analyse et enseignements à tirer de l'enquête Territoire intelligent auprès des communes d'Angers Loire Métropole.

29 septembre - Visite du Centre de Pilotage du Territoire intelligent, avec Jérôme GUIHO, DGA d'Angers Loire Métropole

11 octobre - Visite de la fabrique numérique

22 novembre - Travail sur la rédaction du rapport de suivi

2023

19 janvier - Finalisation de la feuille de route 2023-2024

[Retrouvez le rapport de suivi et les annexes en ligne :](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/)

<https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/>





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT loire angers

83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur
conseil-dev-loire.angers.fr

